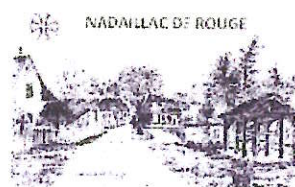


RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/12/2023
046-214602096-20231125-DE_2023_031-DE

République française

Département du Lot



COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 25 novembre 2023 10 heures 00

Membres en exercice :

11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : 10

Votants: 11

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Stephane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnes LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON, Jean-Marc PARJADIS

Représentés: Agnes EHRENFELD par Francis CHASTRUSSE

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Date de la convocation: 13/11/2023

Objet : demande de Subventions et plan de financement pour la restauration de l'îlot Communal - DE_2023_031

Cette Délibération annule et remplace la délibération du 16.12.2022

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant, pour un montant global des travaux estimés à 441 073 Euros hors taxes.

PLAN DE FINANCEMENT

DETR	154 375.55	Soit	35%	Sollicitée
------	------------	------	-----	------------

Subvention Région	50 000	Soit	11.34%	Sollicitée
-------------------	--------	------	--------	------------

La Subvention de la Région est sur les travaux de :

-Economie d'énergie Montant des travaux 95 374,18

-Accessibilité Montant des Travaux 154 579.28

Total des travaux éligible par la Région 249.953.46

20% de 249 953.46 = 49 990.68

Département FAST	98 447.49	Soit	22.32%	Sollicitée
------------------	-----------	------	--------	------------

CAUVALDOR

Fond de concours	50 000.00	Soit	11.34%	Accordée
------------------	-----------	------	--------	----------

Autofinancement

Emprunt Communal	88 250.51	Soit	20.01%	
------------------	-----------	------	--------	--

RF Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 046 214602096-20231125-DE_2023_031-DE

Total 441 073 Soit 100%

Le Conseil Municipal valide le projet et le plan de financement à l'unanimité de ses membres présents et représentés et autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les demandes de subventions citées ci-dessus ainsi qu'à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Francis CHASTRUSSE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 / 12 / 20 23
et publié ou notifié
le 21 / 12 / 20 23



Le Maire Francis Chastresse:

